

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

**Arrêté du 26 janvier 2009 portant attribution du diplôme  
d'ingénieur des travaux publics de l'Etat**

NOR : DEVK0903692A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,

Vu les statuts de l'établissement approuvés le 5 mars 2007 ;

Vu le règlement de scolarité arrêté le 7 décembre 2007 par le conseil d'administration ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2008 du jury de sanction des études de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,

Sur la proposition du directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat est décerné aux élèves désignés ci-après, sortis en 2008 de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat :

DE SIGALDI Diane ;

FARDOUN Nadim ;

OUAJJOU Mohamed Amine ;

VIAL Thomas.

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à La Défense, le 26 janvier 2009.

Pour le ministre et par délégation :

*La chef du service du pilotage  
et de l'évolution des services,*

C.ÉTAIX